

# Ministère de la culture et de la communication

## *Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle*

Spécialité : théâtre

SESSION 2015

**Lundi 8 juin 2015**

### **Épreuve écrite d'admissibilité**

15-DEC4-02091

**L'épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite portant, pour chaque spécialité, sur la connaissance de la spécialité concernée et consistant, au choix du jury, dans chacune des spécialités :**

- soit en une composition écrite ;
- soit en l'analyse d'un dossier fourni aux candidats ;
- soit en un commentaire de texte.

*(Durée : quatre heures ; coefficient 3)*

#### **Avertissements :**

- les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées ;
- les candidats ne doivent pas joindre d'autres documents à leurs copies ;
- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

#### **Ce document comporte 2 pages au total :**

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

# Ministère de la culture et de la communication

*Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle*

Spécialité : théâtre

SESSION 2015

**Lundi 8 juin 2015**

**Épreuve écrite d'admissibilité**

Composition écrite

**SUJET :**

*« Et si l'inutile, la gratuité, le don, l'insouciance, le plaisir, la recherche désintéressée, la poésie, la création hasardeuse engendraient de la valeur ? »*

(Bernard Maris, *Antimanuel d'économie*).

Le ministère de la culture et de la communication peut-il prendre en compte cette idée dans la mise en œuvre d'une politique culturelle en matière théâtrale ?